

Traité sur le commerce des armes  
**Quatrième Conférence des États Parties**  
 Tokyo, 20 – 24 août 2018

## PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA

### Contexte

Conscient de l'incidence des armes classiques sur le développement, le PNUD travaille depuis 2007 au développement d'un mécanisme international robuste en vue de régler le commerce mondial des armes classiques, dans le sillage du rapport du Secrétaire général de l'ONU rassemblant les points de vue des États membres sur l'opportunité d'établir un traité sur le commerce des armes. À cette fin, au travers des processus des comités préparatoires et des conférences de négociation du TCA de juillet 2012 et de mars 2013, ainsi que dans le cadre des efforts d'universalisation, le PNUD a contribué de manière importante aux activités des États membres par ses programmes de prévention de la violence fondés sur des preuves. En outre, pour contribuer à faire connaître ces efforts et pour permettre une représentation effective favorable à un débat inclusif, le PNUD a également géré des programmes de parrainage au profit des pays en développement et à faible revenu.

Au cours du processus préparatoire de 2014-2015 mené par le Mexique, qui assurait la présidence provisoire avant la 1<sup>re</sup> Conférence des États Parties (CEP1), il a à nouveau été demandé au PNUD de gérer des programmes de parrainage pour les cinq consultations et réunions préparatoires, formelles ou non, qui ont été organisées à Mexico (Mexique), à Berlin (Allemagne), à Port d'Espagne (Trinité-et-Tobago), à Vienne (Autriche) et à Genève (Suisse) respectivement, ainsi que pour la CEP1 elle-même, qui s'est déroulée du 24 au 27 août à Cancún, au Mexique.

Lors de la CEP1, les États Parties ont décidé, entre autres, de « *confier au Comité de gestion, avec l'appui du PNUD Genève, la mission de contribuer aux tâches administratives nécessaires en appui des travaux de la Conférence*<sup>1</sup> ». À cette fin, et en attendant l'établissement du Secrétariat prévu par le Traité, plusieurs tâches administratives ont été confiées au PNUD par le Comité de gestion, qui lui a également demandé de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les décisions de la CEP1, notamment de gérer un programme de parrainage pour la 2<sup>e</sup> Conférence des États Parties (CEP2). Lors de la CEP2, organisée du 22 au 26 août 2016 à Genève, en Suisse, les États Parties du TCA ont décidé, sur les recommandations de l'Allemagne en sa qualité de leader des consultations relatives au Fonds d'affectation spéciale du TCA et aux questions y afférentes, de conserver les modalités de parrainage existantes sous la gestion du PNUD pour les deux années à suivre (2017-2018), avec l'objectif de réviser ces modalités lors de la Quatrième Conférence des États Parties (CEP4)<sup>2</sup>.

Depuis 2014, après le dépôt du 50<sup>e</sup> instrument de ratification du TCA par un État membre de l'ONU, le PNUD a assuré la gestion, sous les auspices du TCA, de 14 programmes de parrainage au total<sup>3</sup> pour

<sup>1</sup> Paragraphe 32, [Rapport final](#) de la CEP1

<sup>2</sup> Paragraphe 24, [Rapport final](#) de la CEP2

<sup>3</sup> 2014 — Mexico, Mexique (8-9 sept), Berlin, Allemagne (27-28 nov.), 2015 — Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago (23-24 févr.), Vienne, Autriche (20-21 avril), Genève, Suisse (6-8 juil.), CSP1 Cancún, Mexique (24-27 août), 2016 — CSP2 Genève, Suisse (22-26 août), 2017 : 1<sup>re</sup> réunion informelle (5-10 févr.), 2<sup>e</sup> réunion informelle (6-7 avril), 3<sup>e</sup> réunion informelle (29 mai-1er juin), CEP3 Genève, Suisse (11-15 sept), et 2018 - 1<sup>re</sup> réunion informelle (6-9 mars), 2<sup>e</sup> réunion préparatoire (29 mai-1er juin), CEP4 Tokyo, Japon (20-24 août).

faciliter la participation des pays en développement ou à faible revenu aux réunions de la Conférence, qui sans cela auraient éprouvé des difficultés à s’y rendre, compromettant ainsi la tenue de débats représentatifs et ouverts à tous. Au cours du processus, ces parrainages se sont également avérés fondamentaux pour le contenu du Traité lui-même, en permettant aux États parmi les plus touchés, qui ont été directement confrontés aux conséquences et aux défis posés par le commerce illicite et irresponsable des armes, de participer aux débats.

### Règles applicables au programme de parrainage du TCA

En 2015, une liste des pays éligibles a été dressée en concertation avec la présidence provisoire, le Mexique, les donateurs et d’autres partenaires. Les critères d’éligibilité suivants ont été suggérés pour déterminer la possibilité pour un État de nommer des participants au programme :

- 1) être *inscrit sur la liste des bénéficiaires de l’aide publique au développement* du CAD de l’OCDE<sup>4</sup> et
- 2) conformément aux préférences exprimées par les donateurs parties prenantes, avoir *signé ou ratifié le TCA* et, par conséquent, *agir en appui de l’objet et du but du Traité*.

Suivant l’exemple d’autres modalités de parrainage, le programme a été établi autour des dispositions suivantes :

- *Un billet d’avion aller/retour en classe économique par l’itinéraire le plus direct*<sup>5</sup>
- *Les indemnités applicables*<sup>6</sup>, et
- *Un hébergement adapté*<sup>7</sup>

En outre, sur la base des conseils et de l’expérience du PNUD, une *assurance voyage de groupe* adaptée est proposée et offerte aux participants du programme afin que les coûts résultant d’évènements imprévus n’aient pas d’incidence négative sur les fonds du programme de parrainage.

En sus, en soutien à l’objectif du programme, le principal but est de faciliter la participation des *délégués gouvernementaux*. Toutefois, dans certains cas et sur demande spécifique des donateurs, le programme de parrainage a été étendu à des *représentants de la société civile*. Ces derniers ont également été soumis au critère relatif à l’APD, à savoir que seuls les représentants d’organisations établies et ayant leur siège dans des pays en développement ou à faible revenu étaient éligibles.

Tous les délégués — qu’ils représentent l’État ou une ONG — sont tenus de soumettre une *note verbale ou lettre de nomination officielle*, émise par le ministère concerné ou l’organe de supervision des institutions et faisant état de la demande de parrainage pour le délégué en question. Cette procédure a également servi à coordonner plusieurs demandes émises par un même pays, mais par différents ministères, ainsi que pour évaluer la légitimité des OSC représentées.

### Indemnités au titre du programme de parrainage

De manière générale, et en l’absence d’une politique établie par la Conférence, les indemnités de parrainage pour les délégués gouvernementaux ont été accordées par ordre d’arrivée des demandes et dans la limite des ressources disponibles. Les budgets ont été fixés pour permettre la participation

<sup>4</sup> Le CAD de l’OCDE publie une liste révisée tous les 3 ans ; <http://oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/daclist.htm>

<sup>5</sup> Conformément aux statuts et règles du PNUD.

<sup>6</sup> L’indemnité journalière et les frais de voyage pour les transferts vers/de l’aéroport, conformément aux statuts et règles du PNUD.

<sup>7</sup> Sur la base des disponibilités en hôtel 3 étoiles et conformément aux statuts et règles du PNUD.

d'un (1) délégué gouvernemental par pays éligible, c'est-à-dire environ 85 personnes par réunion<sup>8</sup>. En de rares occasions seulement les budgets correspondant à l'intégralité du programme de parrainage ont été dépensés.

Les quelques parrainages accordés aux représentants d'ONG ont été décidés par le PNUD et un comité de sélection informel composé de représentants d'ONG. Ce comité informel a été mis en place en vue de garantir la transparence du processus de sélection et la meilleure répartition possible des fonds disponibles pour les ONG retenues, ainsi que dans le but d'assurer la coordination avec d'autres modalités de parrainage éventuelles du côté des ONG elles-mêmes. Les membres du comité ont été choisis parmi les organisations qui s'efforcent de *faire connaître l'objectif et le but de ce Traité, et en soutiennent l'application*, par une collaboration active avec les États et le Secrétariat du TCA. Il est actuellement composé de cinq représentants d'ONG, à savoir *Control Arms, GRIP, Nonviolence International Southeast Asia, SIPRI et Small Arms Survey*. Ils se sont volontairement engagés à soutenir le PNUD dans l'examen et la sélection des candidatures des ONG au programme de parrainage du PNUD en fonction des critères convenus.

Afin de garantir un large engagement et la plus grande transparence dans la sélection et pour éviter les conflits d'intérêts, les représentants des ONG ont renoncé à l'éligibilité des membres de leurs organisations, qui ne peuvent bénéficier du programme de parrainage du PNUD. Toutefois, à tout moment et selon leur souhait, les représentants des ONG peuvent mettre un terme à leur participation au Comité et devenir éligibles s'ils remplissent les autres critères pour ce faire.

Dans le but d'assurer une large participation aux réunions, les informations relatives à la disponibilité du programme de parrainage du PNUD dans le cadre du TCA, soit pour les réunions préparatoires soit pour les CEP, ont été publiées sur le site internet du TCA et diffusées par l'intermédiaire de la liste de diffusion du Secrétariat du TCA, de manière à ce que les informations parviennent à tous les bénéficiaires potentiels. En parallèle, le PNUD, conformément aux pratiques standards, a également diffusé les informations au travers de son vaste réseau de bureaux de pays, en demandant aux équipes de direction de l'ONU de porter l'existence du programme de parrainage à l'attention de leurs homologues gouvernementaux.

Au total, depuis 2014, le programme de parrainage a soutenu **497** délégués<sup>9</sup>.

- **2014** : 2 consultations informelles, soit **81** délégués parrainés au total (59 délégués gouvernementaux, 22 représentants d'ONG).
- **2015** : 3 consultations informelles et CEP1, soit **249** délégués parrainés au total (177 délégués gouvernementaux et 72 représentants d'ONG).
- **2016** : CEP2, soit **40** délégués parrainés (38 délégués gouvernementaux et 2 représentants d'ONG).
- **2017** : 3 réunions informelles et CEP3, soit **61** délégués parrainés (56 délégués gouvernementaux et 5 représentants d'ONG).
- **2018** : 2 réunions préparatoires et CEP4<sup>10</sup>, soit au total le parrainage d'au moins **66** délégués (58 délégués gouvernementaux et 8 représentants d'ONG).

<sup>8</sup>La liste du CAD de l'OCDE pour la période 2014-2017 comportait 146 pays, et la liste actuelle, valable jusqu'en 2020, en comporte 143.

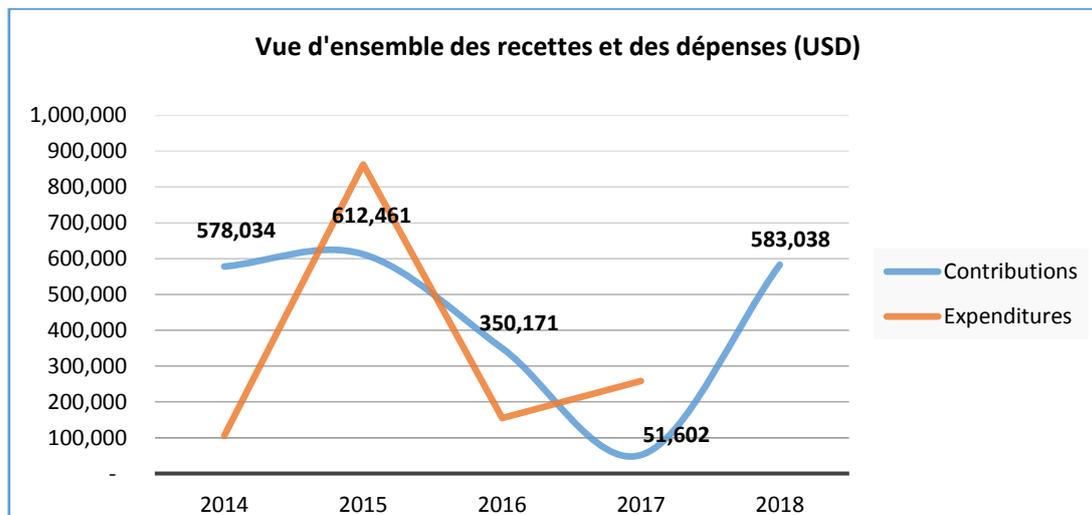
<sup>9</sup> Étant donné que le programme de parrainage de la CEP4 est encore ouvert, les données ne sont pas définitives au 20 juillet 2018 (l'échéance fixée pour la soumission de ce rapport par le Secrétariat du TCA).

<sup>10</sup> Ibid.

## Donateurs et fonds

Le PNUD s'efforce activement de mobiliser des ressources et de lever des fonds sous forme de contributions volontaires des partenaires de développement. Outre les rencontres avec les États lors des CEP (au cours de la période transitoire pendant laquelle le PNUD a assuré le secrétariat), le PNUD a effectué de nombreuses consultations bilatérales avec les partenaires afin de guider le développement du programme de parrainage et de ses propositions financières. Ces propositions ont été transmises aux États et aux partenaires, tant par le PNUD que par le Secrétariat du TCA. Lorsque des donateurs manifestent et confirment leur intérêt, le PNUD signe et gère avec chaque donateur des accords de contribution distincts. Ceux-ci sont conformes aux procédures du PNUD et aux accords normalisés de partage des coûts lorsque possible, et prévoient des dispositions négociées au cas par cas lorsque nécessaire<sup>11</sup>. En sus de modalités juridiques, ces accords précisent également les préférences éventuelles des donateurs quant à des quotas ou cibles fixés pour chaque **réunion** (CEP, réunions préparatoires, réunions ad hoc, etc.), **région géographique**, ou **groupe** (États, ONG, hommes/femmes, etc.)

Au fil des années, le programme de parrainage du PNUD au profit du TCA a été soutenu financièrement par de généreuses contributions de donateurs et le soutien de treize (13) pays (*l'Australie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Irlande, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, la Suisse, Trinité-et-Tobago, et le Royaume-Uni*). Le PNUD attache une grande importance à toutes les contributions financières, quelle que soit leur taille, et met l'accent sur la diversité plutôt que sur le montant des contributions comme élément de *valeur pour l'appropriation du programme* ainsi que pour *soutenir l'universalisation* du Traité.



Le graphique ci-dessus illustre les contributions reçues par le programme au cours des cinq années consécutives, avec des recettes totalisant 2 175 306 dollars US<sup>12</sup>. Au regard des dépenses encourues, un axe horizontal plus équilibré apparaît. Par conséquent, en temps réel, les fonds ont été répartis de manière plus égale au cours de la période commencée en 2014. Cela a été possible en négociant des prolongations sans coûts supplémentaires avec chacun des donateurs, permettant ainsi de transférer les fonds non dépensés vers l'exercice fiscal suivant et de « reconstituer » le programme de parrainage pour les réunions suivantes.

<sup>11</sup> La plupart des États membres de l'ONU ont conclu un accord avec le PNUD concernant des conventions normalisées de partage des coûts qui sont ensuite utilisées pour toute contribution aux activités gérées par le PNUD, y compris les activités relatives au TCA.

<sup>12</sup> Les chiffres financiers pour 2018 sont des estimations provisoires, car toutes les contributions n'ont pas encore été reçues.

Diviser le montant total des recettes de 2 175 306 dollars US par le nombre total de délégués parrainés ne reflète pas de manière fiable les coûts engendrés pour chaque parrainage à des fins de comparaison. Certains éléments propres au programme doivent être pris en compte. Premièrement, les délégués ont un itinéraire plus ou moins long à parcourir, certains se déplaçant au sein d'une même région et d'autres entre différents continents. Deuxièmement, et quelle que soit la distance physique, le prix des billets d'avion varie au cours du temps. Le billet de classe économique le moins cher fourni dans le cadre du programme était de 149 dollars US, et le plus cher à ce jour a été acheté pour 6 538 USD. À cela s'ajoute le fait que le PNUD ne peut réserver le billet que lorsque le délégué a marqué son accord pour l'itinéraire proposé et peut confirmer qu'il a obtenu les visas nécessaires (afin que les billets ne soient pas payés en vain si les visas ne sont pas accordés). Tout retard de communication peut avoir une incidence sur le prix des billets. L'expérience montre que les réservations effectuées à une date tardive par rapport à celle de la réunion coûtent souvent plus cher que le devis initial.

Troisièmement, plusieurs délégués éligibles ont besoin de visas tant pour les pays de transit que de ceux de destination finale. Leur obtention est facilitée par le réseau des ambassades concernées dans le monde, mais très peu d'États bénéficient d'une couverture universelle. La CEP4 ne fait pas exception et certains des délégués sponsorisés doivent emprunter un itinéraire alternatif où les services de chancellerie concernés sont disponibles, rester à cet endroit le nombre de jours nécessaires à l'obtention du ou des visa(s) requis, pour ensuite soit retourner dans le pays d'origine avant de s'envoler vers la destination finale, soit poursuivre leur trajet par un itinéraire différent. Ces situations ont des implications importantes en termes de coûts. Fort heureusement, ces cas sont peu nombreux, mais le durcissement des règles relatives à l'immigration dans de nombreux pays entraîne leur multiplication. En outre, le PNUD recouvre un pourcentage des frais de personnel administratif.

Pour réduire les coûts, le PNUD utilise lorsque possible un système de réservation centralisé pour l'hébergement. De cette manière, en utilisant également la procédure standard de demande de devis pour obtenir au moins trois offres valides et en négociations des conditions d'annulation, le PNUD réserve le nombre de chambres anticipé à un prix réduit du fait des économies d'échelle. Les besoins en hébergement sont ensuite contrôlés par rapport aux demandes de parrainage soumises avec pour objectif un taux d'occupation de 100 % en faisant jouer les conditions d'annulation. Il s'agit, de loin, de l'option la plus économique. Ce n'est que lorsque celle-ci n'a pas été possible que le PNUD a opté pour des indemnités journalières monétisées comprenant l'hébergement, les délégués étant alors chargés de trouver et de payer eux-mêmes leur chambre d'hôtel. Parfois, les délégués ayant d'autres préférences ou arrangements ont demandé un transfert d'argent correspondant aux indemnités journalières pour l'hébergement. Lorsque les réservations sont centralisées, ce n'est toutefois pas possible, car cela entraîne des coûts irrécupérables pour le programme.

Au 20 juillet 2018, le programme actuel de parrainage pour la CEP4 à Tokyo, encore ouvert à l'inscription, n'a pas été finalisé<sup>13</sup> et les réservations sont en cours. Le PNUD ne peut donc pas confirmer le solde définitif des contributions pour cette année. Les factures pour les billets d'avion et l'hébergement n'ont pas été arrêtées et les chiffres avancés ne seraient que des estimations grossières. Le PNUD informera toutefois chaque donateur par rapport aux accords individuels signés et tout solde restant sera traité en concertation et en accord avec les donateurs<sup>14</sup>. En outre, le PNUD soumettra un rapport final au Secrétariat du TCA couvrant l'année 2018 dans son intégralité à la clôture du programme de parrainage et des comptes qui y sont associés.

<sup>13</sup> Date limite de candidature : 23 juillet 2018

<sup>14</sup> Des dispositions légales empêchent le PNUD de transférer les soldes restants des accords de contributions existants vers une tierce partie.

## Enseignements tirés

Le PNUD souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte pour présenter certains des enseignements tirés et mettre également en lumière certaines difficultés, sur la base des questions que les États lui ont envoyées. Ces enseignements peuvent être classés dans trois catégories correspondant a) aux règles du programme de parrainage, b) à la représentation au sein des programmes de parrainage et, c) aux questions relatives à la gestion des indemnités de parrainage et son contournement.

### *a) Règles relatives au programme de partenariat*

Les règles relatives au programme de partenariat ont été développées conformément aux vœux des États, des représentants des donateurs gouvernementaux et du Comité de gestion, avec un consensus concernant les critères d'éligibilité, l'application des indemnités journalières, et la classe d'hébergement.

Au cours des cinq années écoulées, le PNUD s'est interrogé sur l'allocation des parrainages par ordre de réception des demandes et a également reçu des questions des États à ce sujet. Cette méthode a été utilisée dans de nombreux autres programmes de parrainage dans le cadre du processus relatif aux armes à sous-munitions, des négociations sur le désarmement nucléaire, et d'autres efforts de désarmement de portée humanitaire. Associée aux critères d'éligibilité initiaux, la méthode a été appliquée aux premiers stades de chacun de ces processus, souvent en raison de la fréquence des réunions, et le fort intérêt manifesté par les États de participer aux négociations. Certains délégués gouvernementaux ont toutefois eu l'impression qu'en raison de la lenteur bureaucratique pour la nomination des délégués, certaines occasions ont été manquées et que les places ont été accaparées par ceux que les critiques appellent « les habitués ». Certaines de ces préoccupations ont été prises en compte et corrigées par l'application de critères géographiques par certains donateurs. En l'absence d'une politique claire fixée par la Conférence, il a toutefois été difficile pour le PNUD d'appliquer une telle règle aux fonds non affectés, car les critères géographiques peuvent également être contre-productifs si un pays éligible et intéressé souhaite participer, mais n'est pas situé dans une région ciblée par les financements restants.

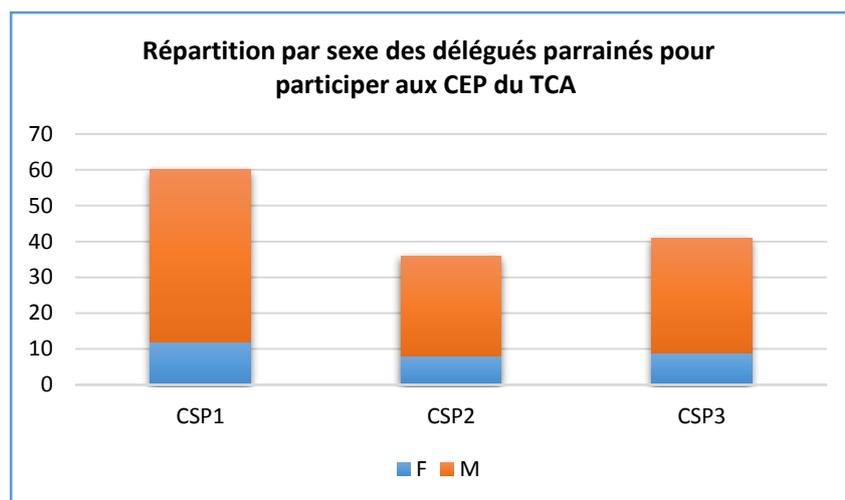
Ceci étant, au fil du temps, les instruments juridiques se perfectionnent et le financement disponible pour les parrainages diminue, et il est donc normal que les critères évoluent. Nous suggérons donc qu'il soit procédé à un réexamen des critères d'éligibilité du programme et à l'établissement d'un système de parrainage fondé sur les mérites des efforts spécifiques d'application et d'universalisation, selon des cibles fixées par la Conférence elle-même, ainsi qu'au développement d'un plaidoyer en faveur d'un engagement plus large envers le Traité et l'appropriation du programme. Ceci impliquerait également que les États qui ne sont pas parties ou signataires du Traité puissent proposer leur candidature, mais également, de manière fondamentale, aient la possibilité de travailler plus étroitement avec ces pays dans le cadre des efforts d'universalisation et de l'application volontaire des dispositions du TCA, dans le cadre par exemple des efforts plus généraux en vue de réaliser les ODD<sup>15</sup>.

### *b) Représentation au sein des programmes de parrainage*

Afin de garantir des processus politiques équilibrés et ouverts à tous, le PNUD encourage la participation des déléguées féminines dans ses communications adressées aux bureaux de pays du PNUD. La composition officielle des délégations reste toutefois à la discrétion des gouvernements

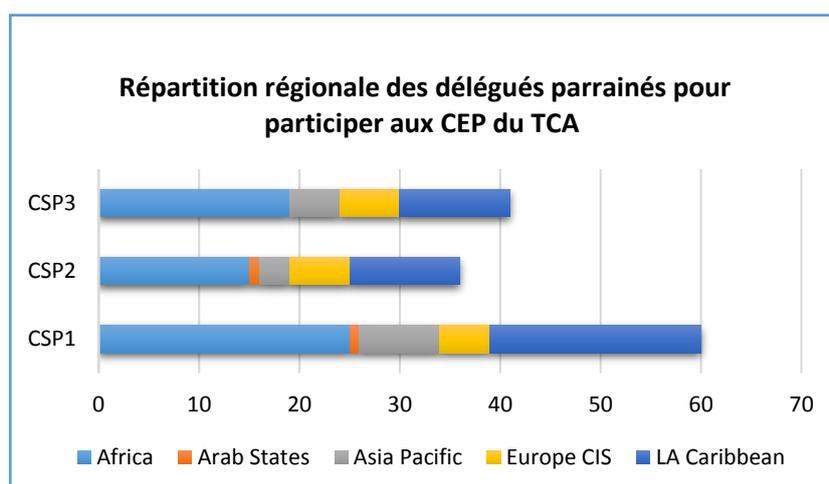
<sup>15</sup> ODD 16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée et indicateur 16.4.2 : Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux.

concernés. Nous avons constaté par l'expérience acquise sur d'autres programmes de parrainage que la parité ne s'améliore que lorsque les fonds sont répartis dans l'objectif exprès de réunir davantage de déléguées féminines. En effet, lorsque l'octroi d'un parrainage dans le cadre des négociations sur le nucléaire était associé à un quota de 30 % réservé aux femmes, le pourcentage de femmes parmi le nombre total de délégués sponsorisés est passé d'environ 22 à 41 % en moyenne. Il est plus facile d'appliquer cette règle lorsque les États bénéficiaires savent que la répartition des parrainages dépend de considérations relatives au sexe. Il s'est également révélé plus facile d'arriver à des délégations paritaires dans le cadre du programme de parrainage lorsque deux (2) délégués par pays éligible sont soutenus. En outre, une telle approche pourrait également être plus bénéfique en termes de renforcement des capacités.



De la même manière, la représentation régionale lors des conférences est plus forte lorsque les contributions sont réparties en fonction de certaines préférences régionales. La difficulté est de trouver un équilibre, dans la mesure où les donateurs versent leurs contributions de manière individuelle, sans nécessairement assurer une coordination d'ensemble.

Si l'on compare la représentation régionale par rapport à l'éligibilité au TCA en 2018 avec le pourcentage de représentation géographique selon la liste du CAD de l'OCDE, il est évident que, étant donné que le programme du TCA applique des critères d'éligibilité liés à l'application du Traité, certaines régions sont sous-représentées, en particulier dans la région des États arabes et de l'Asie-Pacifique. Si l'on considère qu'il est justifié d'étendre le programme de parrainage à des fins d'universalisation à des États qui ne sont ni parties ni signataires du Traité, il pourrait être intéressant d'envisager une représentation géographique plus équilibrée, qui pourrait profiter aux autres régions et pays également durement touchés par le commerce illicite et irresponsable des armes.



	Éligibilité TCA 2018		Liste du CAD de l'OCDE pour 2018	
	Nombre de pays	% du total	Nombre de pays	% du total
<b>Afrique</b>	36	43	47	33
<b>États arabes</b>	4	5	14	10
<b>Asie-Pacifique</b>	12	14	36	25
<b>Europe CEI</b>	10	12	18	13
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	22	26	28	20
<b>Total</b>	84	100	143	100

*c) Questions relatives à la gestion des indemnités du programme et à son contournement*

Le PNUD a à certaines occasions été contacté par des délégués de pays éligibles cherchant à connaître les modalités d'indemnisation associées au parrainage et les possibilités de les contourner. La priorité a toujours été de maximiser le nombre de délégués sponsorisés tout en respectant le budget fixé. Par conséquent, nous avons utilisé l'approche la plus efficace, souvent plus simple et plus accessible pour loger l'ensemble des délégués parrainés. Cette approche implique que dans le cadre des prestations, seule une indemnité journalière réduite est proposée, censée couvrir uniquement les repas non fournis par l'hôtel ou l'organisateur.

La justification d'une telle approche se fonde notamment sur le fait que des demandes de parrainage tardives entraînent souvent des réservations coûteuses gérées par les délégués eux-mêmes lors des périodes les plus chargées, en particulier d'après notre expérience à Genève. Nous avons également constaté que lorsqu'ils réservent personnellement leur séjour, certains délégués ont eu des difficultés à se conformer aux exigences de l'hôtel pour confirmer une réservation avec une carte de crédit acceptée à l'étranger. Une analyse coût-bénéfice des nombreux programmes de parrainage gérés par le PNUD vient sans équivoque étayer cette approche qui, compte tenu des économies qu'elle engendre, nous a souvent également permis d'offrir des parrainages supplémentaires avec les fonds ainsi « épargnés ». Le même principe de réservation centralisée des hébergements s'applique également aux groupes plus importants d'agents de l'ONU lorsqu'ils participent à des réunions ou retraites du personnel.

Pour conclure, le PNUD souhaite en profiter pour remercier le pays organisateur de la CEP4, Nippon-koku, le Japon, pour sa collaboration au cours des derniers mois. Nous souhaitons également remercier tous les États, notamment ceux qui ont soutenu le programme à un moment ou à un autre depuis 2014 et ceux qui ont bénéficié du programme de parrainage géré par le PNUD au cours des cinq dernières années. Votre collaboration a été appréciée. Nous espérons que ce rapport permettra d'éclairer de futurs programmes de parrainage en appui au Traité sur le commerce des armes.

\*\*\*